

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : [20/12/2023](#)

Date de convocation : 30 novembre 2023  
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Séance du 14 décembre 2023

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 33  
Nombre de voix exprimé : 38

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre,

À dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jean-Luc Borel, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Bernadette Vitale,

**Procurations de** : Catherine Serra à Richard Rouzet, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Josianne Maurin à Jean-Louis Robert, Brigitte Margaillan à François Bonnet, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

**Absents et excusés** : Anne-Marie Dauphin, Michel Partage, Serge Robin

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2023-112  
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2022 - Affectation du résultat  
Abrogation de la délibération 2023-027**

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-12 à D. 2311-14 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n°2023-013 du 23 février 2023 portant approbation du compte administratif 2022 du budget annexe Parc d'Activités le Revol ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Après l'approbation du Compte Administratif 2022 le 23 février dernier, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Contrairement au budget général, il n'y a pas lieu d'utiliser le résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement sur un budget annexe.

Pour mémoire, résultats au titre du CA 2022 du BA Le Revol :

Section	Résultat antérieur reporté 2021	Résultat CA 2022	Résultat à affecter
<b>Fonctionnement</b>	291 016,66 €	0	291 016,66 €

Section	Résultat antérieur reporté 2021	Résultat CA 2022	Résultat reporté
<b>Investissement</b>	51 614,07 €	- 181 814,71 €	- 90 200,64 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De réaliser les opérations suivantes :

<b>Résultat de clôture fonctionnement 2022</b>	<b>291 016,66 €</b>
<b>Report au R 002</b>	<b>291 016,66 €</b>

- De reporter au R002 la somme de 291 016,66 € en section de fonctionnement,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **De réaliser** les opérations suivantes :

<b>Résultat de clôture fonctionnement 2022</b>	<b>291 016,66 €</b>
<b>Report au R 002</b>	<b>291 016,66 €</b>

- **De reporter** au R002 la somme de 291 016,66 € en section de fonctionnement,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

38 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Mylène GARCIN  
Secrétaire de séance

Robert TCHOBDOBRENOVITCH  
Président

